Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20261110-D147_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Séance du lundi 09 novembre 2026

Coopération intercommunale – CDC AQTA – Service public de la gestion des déchets – Rapport d'activités 2025

L'An deux mil vingt-six, le 09 novembre à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le 03 novembre 2026, s'est réuni à la Maison des Association en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LE ROUX, Maire.

Présents : M. Patrick LE ROUX, Maire, M. Gildas QUENDO, Mme Christine POUILLET, M. Serge BROSOLO, Mme Annick DELAUNAY, M. Jean-Michel BELZ, M. Hugues VANNIER, Adjoint au Maire, Mme Pascale SALINAS, M. Nicolas LECOMTE, Mme BARGAIN Marie-Céline, Mme Alizée POUILLET, M. Gérard MAISNIER, M. Alexis LIGEOUR, Conseillers délégués, Mme Nicole KIRSCHGESSNER, Mme Eugénie CORITON, M. Alain MOREAU, Mme Viviane AUDIC, Mme Arlette ROSSIGNOL, Mme Martine LE BERRE, Mme Anne CLARISSE TURI, Mme Marie-Hélène BERTRAND, Mme LEMOULINIER Sophie, Mme Sophie LAPLANCHE Conseillers municipaux.

Absents : M. Pierre-Yves ROSTREN,

Représentés : Mme Corinne GONTARD représentée par M. Nicolas LECOMTE ; M Jean-Pierre BOUTAUD représenté par M. Alexis LIGEOUR, M. Alain BENSOUSSAN représenté par Mme Anne CLARISSE TURI

Secrétaire de séance : Mme Alizée POUILLET

Conseillers en exercice : 27
Présents : 23
Votants : 26

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20261110-D147_2026-DE

Séance du conseil municipal du lundi 9 novembre 2026

Délibération N°147/2026

Service référent : Services Techniques

Coopération intercommunale – CDC AQTA – Service public de la gestion des déchets – Rapport d'activités 2025

Rapporteur : M. Hugues VANNIER, Adjoint aux Travaux, aux Espaces Verts et à la Propreté.
Exposé :

L'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales prévoit que le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année au Maire un rapport retraçant l'activité de l'établissement.
La compétence collecte exercée par la Communauté de communes englobe l'ensemble des opérations de collecte : collecte des ordures ménagères non recyclables, collecte sélective du verre, collecte sélective des emballages ménagers, collecte sélective des papiers, la collecte des biodéchets ainsi que la gestion des déchèteries et de l'incinérateur.
La collecte et la gestion des déchèteries sont réalisées en prestation de service par l'entreprise VEOLIA.
Le rapport annuel 2025 sur le Prix et la Qualité du Service public de la gestion des déchets ménagers et assimilés a été transmis à la Collectivité.

Bilan 2025

Faits marquants :

- Fermeture de l'incinérateur de Plouharnel au 31 octobre 2025 et transfert des OMR vers d'autres UVE bretonnes ; fermeture du centre de tri de Vannes au 30 novembre 2025.
- Poursuite du contrôle d'accès en déchèteries et application des nouveaux tarifs pour les dépôts professionnels.
- Lancement du Schéma 3R (Réduction, Réemploi, Réparation) sur 10 ans et renforcement du réemploi en déchèteries.
- Reprise des études de réaménagement de la déchèterie de Carnac.

Résultats techniques :

- 81 524 tonnes de DMA collectées, soit 6 293 t de moins qu'en 2024 (-59 kg/hab).
- Baisse de 13 % des apports en déchèteries (48 664 t) et de 25 % du non valorisable.
- 5 601 t d'emballages triées (+9 %) et 2 961 t de biodéchets collectées (+10,1 %).
- Ratio d'OMR à 136 kg/hab, en baisse de 31 % depuis 2022.
- 6 225 personnes sensibilisées à travers 243 animations.

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20261110-D147_2026-DE

Indicateurs financiers :

- Charges 2025 : 25 533 577 € – Recettes : 24 125 768 € (équilibre assuré par le report du résultat 2024), dont 18 396 626 € de TEOM.
- Dette : 9 171 669 € au taux moyen de 3,02 %.
- Coûts à l'habitant en baisse sur les biodéchets (-2 €), les déchèteries (-6 €) et les OMR (-7 €).

Perspectives 2026

- Ouverture d'une ressourcerie végétale à Landévant,
- Rédaction du Schéma 3R et du nouveau PLPDMA 2026-2032,
- Etude de démantèlement de l'incinérateur,
- Nouveau marché de collecte 2027-2033 et révision de la redevance spéciale.

Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte de la communication du rapport d'activités 2025 relatif au prix et à la qualité du Service public de la gestion des déchets ménagers et assimilés.

Avis des commissions municipales : Lors de sa séance en date du 28 octobre 2026, la Commission municipale a pris acte de la communication du rapport le prix et la qualité du Service public de la gestion des déchets ménagers et assimilés.

Adoption :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport d'activités 2025 ;

À l'unanimité, après en avoir délibéré, le conseil municipal,

PREND ACTE de la communication du rapport d'activités 2025 ;

DIT que la présente délibération sera transmise aux services municipaux concernés pour information.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au contrôle de légalité.

A Quiberon, le 10 novembre 2026

Le Maire

MAIRIE DE QUIBERON (MORBIHAN)

Patrick LE ROUX

R.A.A. : 2026
Classification actes : INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – 5.7 – INTERCOMMUNALITÉ
Publié le 13 novembre 2026

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20261110-D147_2026-DE